



Juriste d'entreprise ou avocat conseil : le dilemme des chefs d'entreprise

Conseils pratiques publié le **25/04/2022**, vu **663 fois**, Auteur : [Advocatus](#)

Juriste d'entreprise, avocat

Une réalité que j'ai constaté ces dernières années durant mon parcours professionnel, la plupart des entreprises algériennes optent pour le recrutement de juristes à vocation "contentieuse" en plus de confier leurs affaires à des cabinets externes, ce que je trouve totalement dénué de logique!

Premièrement, le recrutement d'un juriste d'entreprise devra obéir à des exigences techniques pour l'atteinte d'objectifs tracés par la direction générale, il ne s'agira pas de faire appel à un coursier qui passera ses journées à sillonner les tribunaux, cela serai caricaturer le métier de juriste.

Deuxièmement, le support des cabinets externes obéit à deux exigences : l'une procédurale; certains actes de procédures en Algérie ne peuvent s'effectuer qu'avec l'assistance d'un avocat; l'autre est la spécialisation du cabinet dans un domaine du droit (propriété intellectuelle, données informatiques, droit international,...).

Il serai absurde de recruter des juristes salariés qui fassent le travail des cabinets externes pour des notes d'honoraires irréalistes, sans pour autant dénigrer l'apport de mes confrères et conseillers, il s'agira là d'un processus d'optimisation des coûts via une approche intelligente de gestion du contentieux.

Il est vrai que les compétences juridiques en Algérie se font rares pour plus facteurs qui peuvent faire l'objet d'études sérieuses, néanmoins, les chefs d'entreprise doivent avoir à l'esprit que le juriste d'entreprise n'est plus ce pompier qui se hâte à gérer les incendies d'amateurs en management, ni cette personne qui a choisi le salariat plutôt que la notoriété d'un cabinet individuel, ce juriste d'entreprise est un conseiller et partenaire du business qui a choisi de relever divers challenges dans un environnement conventionnel sans pour autant limiter sa liberté.

Il y a révolution conceptuelle que les chefs d'entreprise devront y adhérer au risque de se retrouver à gérer des dossiers fleuve sans parler de l'impact financier...